

*Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de BAVANS  
COMMUNE DE SAINTE-MARIE  
25113  
03-81-93-41-45*

*Sainte Marie, le 4 décembre 2025*

***COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 2 décembre 2025***

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 2 décembre 2025 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

***Etaient présents :*** GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - BIRRINGER Frédéric - BARBET Hervé - BARAILLER Monique - BOURGEOIS Alain - GUERITTOT Geneviève HERMANT Éric - MAITRE Martine - PETETIN Nathalie -

***Étaient absents excusés :*** VALLAT Guillaume - VALTON Julien -

Monsieur Hervé BARBET a été nommé secrétaire.

Monsieur VALLAT Guillaume donne procuration à Madame VALLAT Stéphanie pour ce conseil municipal.  
Monsieur VALTON Julien donne procuration à Monsieur Éric HERMANT pour ce conseil municipal.

**RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission Aménagement du territoire**

**Retour :**

**PC :**

BAINIER Bertrand – rue de la Poste - construction d'un hangar stockage - **REFUSÉ LE 29/10/2025**

**DP:**

SARL GABANEK OLYSI – 20 rue de Lougres – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 04/11/2025**  
VD SERVICES – 23 rue de Bavans – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 13/11/2025**  
SASU PACK SÉRÉNITÉ - 23 rue de Bavans – Panneaux Photovoltaïques – **ACCORDÉ LE 20/11/2025**

**CU :**

Maitre RAEBISCH Eve – Derrière Jacquet - **RÉPONDU LE 30/10/2025**  
AMBLARD – SAUGET – 15 rue des Moulins à Vent - **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
Maitre RAEBISCH Eve – Sous la Côte- **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
Maitre RAEBISCH Eve – Champs du Mariage- **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
Maitre RAEBISCH Eve – Le Sey- **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
Maitre RAEBISCH Eve – Devant le Chênois- **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
AMBLARD – SAUGET – Le Sey - **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
AMBLARD – SAUGET – Grands Moulins à Vent - **RÉPONDU LE 04/11/2025**  
SELARL ARCANGELLI ZERR – 5 rue des Grands Moulins à Vent - **RÉPONDU LE 25/11/2025**  
SELARL ARCANGELLI ZERR – Grands Moulins à Vent- **RÉPONDU LE 25/11/2025**

**Commission Environnement – Fleurissement – Cadre de vie**

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une grande partie des fleurs pour le fleurissement du 11 novembre 2025 ont été offertes par MA JARDINNERIE à EXINCOURT et GAMM'VERT à SAINTE-MARIE. Merci à eux.

## **RÉVISION DES TARIFS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, pour que les tarifs suivants soient appliqués, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

### **Salle des Associations**

#### *Habitants du village*

- Banquets (repas, mariage...) : 300 €
- Le jour supplémentaire : 100 €
- Apéritif : 150 €
- Séminaire : 100 €

Le Conseil Municipal est d'accord pour cette modification des tarifs à 10 Pour / 4 Contre

#### *Habitants extérieurs*

- Banquets (repas, mariage...) : 800 €
- Le jour supplémentaire : 250 €
- Apéritif : 350 €
- Séminaire : 250 €
- Spectacle : 400 €

*Associations extérieures* : souper dansant 800 € et spectacle 400 € le week-end, après accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est d'accord pour cette modification des tarifs à 9 Pour / 5 Contre

*Associations communales* : 2 locations gratuites pour l'organisation d'une manifestation, après accord du Conseil Municipal. Pour les autres locations une participation de 60 € pour le ménage et le coût de l'énergie après relevés des compteurs électriques sera demandée (kWh de jour 0.27 € et kWh de nuit : 0.20 €).

Le Conseil Municipal est d'accord pour cette modification des tarifs à 10 Pour / 4 Contre.

Le tarif « habitant du village » est applicable uniquement aux habitants de la commune en vue d'une fête familiale pour eux personnellement ou leur famille proche (père/mère, enfants et petits-enfants). En dehors de ce cercle familial le tarif extérieur est appliqué, il est demandé que la personne concernée réserve la salle à son nom.

En cas de dédit, le chèque d'avance encaissé lors de la réservation ne sera pas remboursé, sauf si la salle est relouée.

Les réunions de fonctionnement et d'information à caractère communal sont gratuites (Communauté de Communes, SIVU, vente de bois...)

Une participation pour les frais d'électricité sera demandée soit :

- tarif jour : 0.27 € / kWh
- tarif nuit : 0.20 € / kWh

Des relevés du compteur seront donc réalisés avec le locataire lors de la remise des clés.

### **Salle du Préau**

- le week-end : 100 €
- la journée : 40 €

La salle du préau est réservée uniquement aux habitants de Sainte-Marie, pour une manifestation à **caractère familial SEULEMENT**.

**Location de chasse** : 45 €

**Licence débit de boisson** : 45 €

**Chauffage logement au-dessus mairie** : par mois

- Logement n°1 (F2) : 75 €
- Logement n°2 (F3) : 110 €

## **Concession cimetière :**

### **- durée 30 ans :**

- Columbarium : 670 €
- Concession simple : 70 €
- Concession double : 110 €
- Cavurne : 1 490 €

### **- durée 50 ans :**

- Columbarium : 990 €
- Concession simple : 110 €
- Concession double : 220 €
- Cavurne : 1 810 €

### **Jardin du souvenir :** 50 €

## **Distillation :** 15 € la journée

Au vu de l'état de la chaudière, le matériel n'est pas mis à disposition jusqu'à nouvel ordre.

## **Pressoir :** 20 € la journée

## **Droit de place :** Forfait de 3 mois : 5 mètres linéaires pour 60 euros.

Forfait de 3 mois : le mètre linéaire supplémentaire pour 12 euros.

Forfait journalier ponctuel est de 15 €.

Ces forfaits sont à payer obligatoirement en début de période.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les autres tarifs.

## **Droit de place des forains**

Sur proposition, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité, pour que soit appliqué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le tarif de droit de place de 0.60 € le m<sup>2</sup>, plus un droit de place fixe de 10 € aux propriétaires de manège, au profit du Comité des Fêtes de Sainte-Marie.

## **ÉXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES**

Le Conseil Municipal exonère l'ensemble des associations de la commune de Sainte-Marie de la taxe sur les spectacles pour l'année 2026.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

## **LOCATION DES TERRAINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté sur les prix des fermages émanant de la Préfecture qui fixe le prix de la location des terrains communaux à vocation agricole à 101.31 € l'hectare à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025, soit 0.42 % d'augmentation.

Sont concernées les personnes suivantes :

- BAINIER Bertrand: 1ha50
- RIGOULOT Eric: 2ha40
- BOITEUX Jean-Noël : 5ha60

Les élus prennent acte de cette modification de tarif.

## **NOUVELLES LIMITES D'AGGLOMERATION**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux de la RD33, il est proposé de modifier les limites de l'agglomération par le déplacement des panneaux d'agglomération.

Un arrêté municipal est nécessaire.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à 13 Pour / 1 abstention, le Maire à signer l'arrêté modifiant les limites de l'agglomération.

## **PROJET DE DIVISION POUR RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LE SIVU DE LA CHAULIÈRE ET LA COMMUNE**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal un plan de la nouvelle répartition parcellaire entre le SIVU et la Commune. En effet, comme présenté lors du conseil municipal du 16 mai 2025, le terrain où l'aire

de jeux a été installée par la commune appartient au SIVU, de même le trottoir et le chemin d'accès sont des terrains communaux alors que les places de stationnement situées devant le Pôle enfance appartiennent au SIVU. Donc afin de corriger cette situation, une régularisation est proposée pour modifier le cadastre. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **ACHAT DE TERRAIN**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une négociation est en cours avec les propriétaires du terrain situé près de la station d'épuration afin de l'acquérir.

Suite un précédent conseil, une nouvelle offre de prix a été faite aux propriétaires en date du 13 octobre 2025 soit un montant de 4 € le m<sup>2</sup> pour les 13 soit ares 15 soit 5260 €.

Cette proposition du conseil municipal a été acceptée par les propriétaires, il est donc nécessaire maintenant d'engager les démarches pour l'acquisition.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à prendre contact avec le notaire et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **ENTRETIEN DES HAIES DES TERRAINS DE TENNIS**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des devis pour l'entretien et la taille des haies des terrains de Tennis.

Madame Geneviève GUERITTOT ne souhaite pas prendre part au vote s'estimant en situation de conflit d'intérêt.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 Pour, de confier ces travaux à l'entreprise ÉRIGE pour un montant de 2 318.77 € TTC.

### **RÉFECTION DES TERRAINS DE PÉTANQUES**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des devis pour réfection des terrains de pétanques.

L'exposé du Maire entendu le Conseil Municipal décide de reporter ce sujet à un prochain conseil municipal.

### **DIVERS**

#### Décoration de Noël :

Les décorations de Noël seront installées le jeudi 4 décembre 2025.

#### Repas des Aînés :

Le samedi 6 décembre 2025

#### Colis des Aînés :

Distribution à compter du samedi 13 décembre 2025

#### Vœux du Maire

Mercredi 21 janvier 2026 à la salle des Associations.

#### SIVU de la Chaulière

La Présidente informe les membres du conseil municipal que le Père Noël passera à l'école le jeudi 18 décembre 2025.

Elle les informe aussi que le Cercle des Petits Princes et l'association PRÉLUDE organisent une fête de Noël à la salle des Associations, le 13 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épousé, le Maire lève la séance à 22h40

Le Maire, Gérald GROSCLAUDE

